

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 8 décembre 2015

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (22/09/2015), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ **Décision modificative N°4**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative N°4, en dépenses de fonctionnement pour un montant de 80.752,32€ et en dépenses d'investissement pour un montant de 20.927,11€.

➤ **Indemnité de conseil 2015 - comptable du trésor**

Le Maire indique à l'assemblée que, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de l'indemnité de conseil. Le montant est fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre. Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'indemnité spéciale de gestion au comptable du trésor selon les modalités légales.

➤ **Renouvellement de convention de coordination de la Police Municipale Mutualisée et des Forces de Sécurité de l'État**

Le Maire rappelle qu'une convention permettant l'action complémentaire des polices municipale et nationale a été signée le 7 novembre 2009. Cette convention étant échue, il convient de la renouveler.

L'évolution de la réglementation en la matière offre de nouvelles possibilités qu'il convient d'inclure dans la présente convention.

Il est rappelé que la police mutualisée et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire des communes de Lannoy, Hem, Forest sur Marque et Toufflers, sous l'autorité du Maire de la commune du lieu d'intervention.

En aucun cas, il ne peut être confié à la police mutualisée de missions de maintien de l'ordre.

La présente convention, établie conformément aux dispositions du I de l'article L. 512-4 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police mutualisée. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Vu le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 instaurant un nouveau type de convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

1. d'autoriser le Maire à signer la convention matérialisant la coordination des forces de police nationale et municipale ;
2. d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette convention.

➤ **Remboursement location de salle**

Le Maire expose à l'assemblée la requête d'un Lannoyen, relative à l'acompte versé le 12 avril 2014 pour une location de salle. En raison d'un cas de force majeure, ce Lannoyen n'a pas occupé la salle à la date prévue et souhaite le remboursement de son acompte s'élevant à 162€. Au vu de la situation particulière, le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer le remboursement de l'acompte versé par le demandeur, soit 162€.

➤ **Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels "Municipol" et "Canis" avec Logitud Solutions**

Le Maire précise que le contrat de maintenance des logiciels "Municipol" et "Canis" souscrit auprès de la société Logitud Solutions arrive à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il convient de le renouveler. Pour rappel :

"Municipol" est un logiciel de gestion de la Police Municipale (exemples : mains courantes, procès-verbaux, timbres amendes, mise en fourrière de véhicules, opérations "tranquillité vacances", ...).

"Canis" est un logiciel de gestion des animaux dangereux (exemples : enregistrement des chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie, gestion des permis de détention, recensement des chiens mordeurs, attestation d'aptitude pour les propriétaires, ...).

Ce contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016 et sera renouvelé par reconduction tacite à la fin de la première période, deux fois maximum, sauf avis contraire de la collectivité précisé par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date de reconduction annuelle.

Le coût de la prestation annuelle s'élève à 587,43€ H.T. pour l'année 2016 et sera révisé chaque année selon une formule de révision définie au contrat.

.../...

➤ **Avenant au contrat "Enfance Jeunesse" Caf / Ville de Lannoy**

Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer un avenant au "Contrat Enfance Jeunesse" (CEJ) passé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Pour rappel, le "Contrat Enfance Jeunesse" est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants jusqu'à 17 ans révolus.

Il favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Le contrat en cours se termine au 31 décembre 2015. Afin de valoriser le travail de partenariat entre l'animatrice jeunesse et la CAF, est proposé un avenant à son contrat pour y intégrer un volet coordination CAF. Ce volet est créé et cofinancé pour assurer le développement prévu et améliorer le partenariat avec la CAF et les autres acteurs. Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effectuer un avenant au "Contrat Enfance Jeunesse" (CEJ) pour inclure le volet coordination à la personne en charge de l'animation jeunesse et d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pôle Lannoy, ville de projets

Le Maire informe le conseil municipal de la réception et de la mise à disposition du recueil des actes administratifs du SDIS. Par souci d'économie, il est proposé de recevoir ces recueils par mail sécurisé. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Pôle Lannoy, à vos côtés

Michel Bourgois a présenté le rapport annuel de la Mission Locale Val de Marque. Il a précisé que trois personnes âgées étaient accompagnées par le réseau Unis-Cité. De plus, il a indiqué sa participation au Comité Technique des personnes violentées ainsi qu'au Comité Local de Santé Mentale. Il informe également qu'une bourse au permis a été octroyée pour un montant de 500€.

Joëlle Vélux a rappelé, quant à elle, les dates, lieux et heures des goûter de Noël des aînés, de la distribution des colis de Noël aux aînés. Elle a présenté les projets d'animation trimestrielle à destination des aînés avec les structures "Les Aulnes", "Les Orchidées", "La Marque", "Le Béguinage" de Lys-lez-Lannoy ainsi que la résidence "Longchamp".

Pôle Lannoy, ville verte

Pierre Dollet informe le conseil municipal des travaux réalisés et en cours dans la commune. Il précise certains travaux à venir :

- église - remise en état du plancher et du support des cloches,
- révision du contrat des E^{ts} Bodet à la baisse,
- programme d'intervention de la MEL en matière de voirie 2016-2018 pour 396.098€ dans la commune,
- travaux à réaliser sur l'année 2016.

Michel Colin précise que le projet de rénovation/réhabilitation de la place S^t Sauveur sera présenté à la population au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Maryvonne Van Isacker a présenté le tableau des interventions de la Police Municipale Mutualisée du mois de novembre 2015.

Pôle Lannoy, ville créative

Corinne Meunier souhaite que les élus soient invités lors des assemblées générales des associations lannoyennes. Un courrier leur sera adressé en ce sens. De même, un courrier sera envoyé à la LEF pour la tenue d'une assemblée générale.

Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 11 décembre à 18h, salle Henri Échevin.

Succès pour les "Belles sorties". Proposition pour 2016 "Le gymnase" en partenariat avec le SIVU "Le Petit Prince"

Une demande de subvention de l'Harmonie Lys et Lannoy sera à inscrire au Budget 2016.

Pôle Lannoy, demain

Emmanuel Ricouart a présenté le nouveau logiciel ALSH/Petites vacances qui devrait être mise en place dès janvier 2016.

Michel Colin a remercié Corinne Meunier pour sa disponibilité lors de la visite du MuMo à l'école "Le Petit Prince". Ce dernier a remporté un très grand succès.

La visite de la mairie par la classe de M^{me} Wasselin aura lieu le jeudi 17 décembre 2015.

Pôle Lannoy.com

Virginie Delsart est intervenue pour la présentation d'une expérimentation lancée par la MEL dans le cadre d'une démarche de mutualisation pour l'usage des services de l'imprimerie.

Fait à Lannoy, le 11 décembre 2015

Michel Colin,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Colin", written over a horizontal line.

Maire,

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille